

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 29 Juin 2009

L'an deux mil neuf, le vingt neuf juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt trois juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Patrice BOUDIGNAT, Maire

Etaient présents : Monsieur Patrice BOUDIGNAT, Madame Sylvie LEYMAN – 1^{er} Adjoint, Monsieur Jean-Pierre ROCIPON – 2^{ème} Adjoint, Monsieur Pape DIOUF, Monsieur Dominique GAUFILLIER, Madame Françoise GATELLIER, Monsieur Hervé MANDON, Monsieur Rodolphe RENAI, Madame Nathalie TAVOLETTA, Madame Mercedes TIMOTHEE.

Absents excusés représentés : Jérôme DARIDAN donne pouvoir à Patrice BOUDIGNAT.

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Hervé MANDON.

Aucune remarque n'ayant été formulée, le PV du Conseil Municipal du 15 juin 2009 est adopté à l'unanimité.

Le Maire après avoir constaté que le quorum était atteint, déclare la séance ouverte à 20H40.

ACHAT D'UN VEHICULE COMMUNAL

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le véhicule communal, le Peugeot Partner est en panne et que le garage Legrand mandaté par l'assurance, est venu le remorquer. De ce fait, en charge de la réparation, il a présenté un devis de 766.57 €. Le Maire rappelle que ce véhicule a été révisé en début d'année et certains travaux ont été réalisés pour un montant de 652.13€, ce véhicule ayant 11 ans, il poursuit en précisant qu'il va y avoir de plus en plus de frais à faire sur cette voiture.

Il propose donc de réparer le véhicule en demandant au Garage Legrand d'essayer de diminuer au maximum le coût des réparations.

Il présente divers devis (véhicules neufs ou occasions) concernant des véhicules similaires, l'idée d'un camion benne est exploitée également mais paraît trop onéreux pour la Commune. A l'issue des divers échanges, le Conseil Municipal mandate le Maire pour l'achat d'un véhicule correspondant le mieux aux besoins de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** l'acquisition d'un véhicule communal pour un montant de 15000€ TTC frais de mise en service inclus.

11 VOIX POUR

CREATION D'UNE MARE – INONDATION EAUX PLUVIALES – RUE DE MELZ

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une solution va être envisagée, pour résoudre les problèmes d'inondations pluviales dans la rue de Melz. En effet, Martine SOUWEINE, propriétaire de l'ancienne mare communale a donné son accord pour qu'une étude puisse être réalisée afin de recréer cette mare dans les règles de sécurité actuelle et sur son terrain. Le coût d'une mare est bien inférieur à celui d'un drainage comme nous avons étudié la solution dans la Grande Rue de Maulny.

Il propose de voter un budget de 18 000€ HT pour les travaux ou autres nécessaires à la réalisation de cette mare.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** la création de cette mare pour remédier aux problèmes d'inondations d'eaux pluviales à hauteur de 18 000€ HT.

11 VOIX POUR

QUESTIONS DIVERSES

ACHATS DE PANNEAUX POUR LA COMMUNE.

Le Maire présente un devis de la société SEMIO pour l'acquisition de panneaux et le matériel nécessaire à la pose d'un montant de 820.58 €. Deux panneaux d'interdiction aux véhicules de plus de 3,5T vont donc être posés dans la rue de la Gare, deux panneaux limitant la vitesse à 50 km/h, seront posés dans la Grand'Rue de Blunay. Deux autres panneaux interdisant les engins à deux roues, tels que les scooters, motos ou mobylettes seront également posés aux extrémités du stade et de ses abords. Il propose d'allouer la somme de 1200 €TTC, pour l'achat des six panneaux et du matériel s'y référant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** l'acquisition de ces panneaux pour un montant de 1200€ TTC

10 VOIX POUR

MATERIEL POUR LA CANTINE SCOLAIRE

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les tables et les chaises de la cantine sont vétustes et qu'il faudrait procéder à leur changement, et aussi, à la demande du personnel de cantine, acheter du petit matériel pour le bon fonctionnement du service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** l'acquisition de tables et chaises ainsi que de la vaisselle ou autre petit matériel pour un montant de 1800€ TTC.

11 VOIX POUR

COMPETENCE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – SEP Bassée-Montois

- Transférer la compétence gens du voyage au SEP Bassée Montois,
- Proposer un délégué titulaire et un suppléant au SEP Bassée Montois

Vu les articles du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Bassée du 13 décembre 2008, décidant de rétrocéder la compétence « aire d'accueil des gens du voyage » au profit des Communes membres et modifier les statuts en conséquence,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 mars 2009, acceptant de reprendre la compétence « création, aménagement et gestion d'aires d'accueil des gens du voyage »,

Vu l'arrêté N°09-AC-11 de Monsieur le Préfet en date du 24 avril 2009 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de la Bassée à la suite de la suppression de la compétence « création, aménagement et gestion d'aires d'accueil des gens du voyage », et de la reprise de celle-ci par les communes membres,

Vu la délibération du comité syndical du SEP Bassée Montois en date du 3 décembre 2008 décidant d'adhérer au SMEP des cantons de Provins et de Villiers Saint Georges et de transférer à ce dernier sa compétence SCOT,

Vu la délibération du conseil municipal du 9 mars 2009 sur l'adhésion du SEP Bassée Montois au SMEP des cantons de Provins et Villiers Saint Georges et de transférer à ce dernier sa compétence SCOT,

Vu la délibération du comité syndical du SMEP des cantons de Provins et de Villiers Saint-Georges en date du 7 avril 2009 décidant d'une part d'acquérir la compétence pour les études, l'aménagement et la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage et d'autre part d'accepter l'adhésion au SEP Bassée Montois et demandant la modification des statuts en découlant.

Vu la délibération du Comité Syndical du SEP Bassée Montois en date du 14 mai 2009 décidant d'acquérir la compétence pour les études, l'aménagement et la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage, demandant aux communes membres de lui transférer cette compétence et de proposer un délégué titulaire et un suppléant pour représenter le SEP Bassée Montois au SMEP des cantons de Provins et de Villiers Saint Georges.

Le Maire entendu

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- Accepte de transférer la compétence pour « les études, l'aménagement et la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage » au SEP Bassée Montois,
- Propose Monsieur Jean-Pierre ROCIPON comme délégué titulaire et Monsieur Dominique GAUFILLIER comme délégué suppléant pour représenter la Commune.

11 VOIX POUR

CONGES DE LA SECRETAIRE

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que la secrétaire va être en congés pendant deux semaines, de ce fait il demande si des conseillers ou adjoints peuvent assurer les permanences d'ouverture au public. Sylvie Leyman assurera donc la permanence du mardi soir, soit le 7 juillet, la permanence du vendredi 10 juillet sera assurée par Patrice Boudignat, et celle du vendredi 17, Rodolphe Renais l'assurera.

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE A ACM

Une entreprise proposant des travaux liés aux énergies renouvelables a sollicité la Commune pour démarcher auprès des habitants, celle-ci propose de faire une réunion publique pour informer les habitants du produit qu'ils vendent.

Le tarif de la location de la salle, dans ce but commercial, sera de 150.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** de louer la salle à l'entreprise ACM pour un montant de 150.00€.

11 VOIX POUR

RATTACHEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS

Le Maire fait savoir aux Membres du Conseil Municipal que lors du prochain Conseil Municipal à l'automne, il invitera un élu de la Communauté de Communes du Provinois pour expliquer son fonctionnement, les budgets et les avantages.

Une réunion publique pourrait être envisagée ainsi qu'un référendum, pour recueillir l'avis des habitants du village.

AFFAIRE A SUIVRE.....

MATERIEL DE TRACAGE POUR LE TERRAIN DE SPORT

Le Maire demande à Pape DIOUF la procédure à suivre pour disposer du matériel nécessaire au traçage du terrain de foot pour le match du 14 juillet comme l'année passée. Pape DIOUF explique qu'il faut faire un courrier de demande de prêt de matériel et qu'il faut adresser celui-ci à Hervé PATRON, responsable du service des Sports de Provins.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS CONFORMEMENT AUX NOUVEAUX STATUTS – SMETOM GEEODE

Le Maire rappelle que lors de la séance de Conseil Municipal du 15 juin 2009, les statuts modifiés du SMETOM GEEODE ont été approuvés à l'unanimité et deux délégués titulaires et deux délégués suppléants ont été désignés. Or, les nouveaux statuts prévoient que les communes soient représentées par un seul délégué titulaire et un seul délégué suppléant. De ce fait, le Conseil Municipal décidé de nommer en qualité de représentant de la Commune :

- **Délégué Titulaire Sylvie LEYMAN**
- **Délégué Suppléant : Jean-Pierre ROCIPON**

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** les deux représentants conformément aux nouveaux statuts tels qu'ils sont représentés ci-dessus.

11 VOIX POUR

REALISATION DU DICRIM

Rodolphe RENAIIS intervient pour rappeler aux membres présents qu'il aurait de besoin de photos de tempêtes, d'intempéries ou autres afin qu'il puisse mettre en place le DICRIM en vue de l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde.

Rodolphe RENAIIS, en charge de la sécurité, explique qu'il n'est pas possible de mettre un raccord sur la bouche à incendie qui se trouve devant la mairie. Les coordonnées de Monsieur LESSEURRE du Syndicat des Eaux de l'Aube vont être communiquées à Mr Renais pour qu'un devis puisse être établi afin que cette bouche incendie puisse être en état de fonctionnement.

Rodolphe Renais demande s'il existe une permanence de Conseiller Juridique sur la Commune en cas de contentieux divers. Mercedes TIMOTHEE, travaillant dans le milieu social, lui explique que la Commune de Melz-sur-Seine dépend de la Commune de Provins pour ce genre de services. Elle nous communiquera les coordonnées des services à joindre en cas de besoin.

Le Maire demande à Dominique GAUFILLIER s'il peut lui procurer des modèles de diplômes pour qu'il puisse en adresser aux personnes ayant gagné les Concours qui ont été présentés lors de la Fête Communale (tarte à la bouillie et fromage de tête). Dominique Gauffillier promet de s'en occuper.

Plus aucune question n'ayant été posée, la séance est levée à 22H00.

Le Maire,

Patrice BOUDIGNAT

Les Adjoint au Maire,

Sylvie LEYMAN

Jean-Pierre ROCIPON

Jérôme DARIDAN

(Absent représenté par P. BOUDIGNAT)

Les Conseillers Municipaux,

Pape DIOUF

Françoise GATELLIER

Dominique GAUFILLIER

Hervé MANDON

Rodolphe RENAIIS

Nathalie TAVOLETTA

Mercedes TIMOTHEE